

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 15 juin, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, à la salle de réunion de la Maison des Associations à Saint-Agathon sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; PUIILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absent excusés : CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; PARISCOAT Dominique ; COAIL Christian



DELBU2021-06-065

ATTRIBUTION ACCORD-CADRE DE VALORISATION DES BOUES DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES A BOUES ACTIVEES

Une consultation pour la valorisation des boues d'épuration des stations de traitement des eaux usées à boues activées a été lancée. Cette procédure a pour vocations de constituer à la fois une filière pérenne de valorisation des boues d'épuration pour certaines stations et un plan de secours pour d'autres stations. Ce plan de secours pourra être activé par la collectivité en cas d'interdiction ou de problèmes techniques sur les filières usuelles : épandages agricoles, compostage sur les sites de Bégard ou de Plouisy.

La mise en concurrence des opérateurs économiques relève d'une procédure en Appel d'offres ouvert. La consultation a fait l'objet d'une publication :

- Sur le profil acheteur Mégalis le 12 mai 2021
- Au BOAMP le 14 mai 2021
- Au JOUE le 17 mai 2021

Les prestations donnent lieu à des accords-cadres à bons de commande dont les prestations sont susceptibles de varier de la manière suivante par période (1 an) :

Lots	Montant minimum	Montant maximum	Nombre offres reçues
Lot n°1 : Déshydratation mobile des boues et chargement des bennes type Ampliroll ou remorques mises à disposition par le titulaire du lot n°2.	0,00 € HT	100 000,00 € HT	2

Lot n°2 : Transport, déchargement, valorisation et l'élimination de l'ensemble des déchets résiduels issus de l'assainissement des eaux résiduaires urbaines (boues secondaires).	50 000,00 € HT	275 000,00 € HT	2
---	----------------	-----------------	---

Les accords-cadres débiteront à la notification pour une durée de 1 an. Ils seront ensuite reconductibles 2 fois, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 3 ans.

Le délai de remise des offres était fixé au 14 juin 2021 à 12 heures.

Les critères de jugement énoncés au règlement de la consultation sont les suivants :

- Prix des prestations : 80 points
- Valeur technique : 20 points

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 22 juin 2021, afin d'étudier le rapport d'analyse des offres, en vertu des critères de jugement désignés ci-dessus. La commission a voté l'attribution des accords-cadres aux offres économiquement les plus avantageuses qui sont celles des soumissionnaires ci-dessous :

Lot n°1 : Déshydratation mobile des boues et chargement des bennes type Ampliroll ou remorques mises à disposition par le titulaire du lot n°2.			
SUEZ EAU FRANCE	Agence Bretagne 1 Toullan Bian	22 970	PLOUMAGOAR
Lot n°2 : Transport, déchargement, valorisation et l'élimination de l'ensemble des déchets résiduels issus de l'assainissement des eaux résiduaires urbaines (boues secondaires).			
SAUR SAS	21 rue Anita Conti CS 80190	56 005	VANNES

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;

- De valider la décision de la commission d'appel d'offres et ainsi d'attribuer les accords-cadres aux soumissionnaires désignés ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer les accords-cadres, ainsi que tous documents relatifs à ces contrats y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

